



Bonjour,

L'association BEED continue à œuvrer pour la protection de la nature et à repenser notre relation au vivant. Voici quelques nouvelles de ce qui se passe dans le bassin de l'Eyrrieux. Notre association est restée active ces dernières semaines, présente lors d'animations de sensibilisation - qui font chaud au cœur - pour faire partager au plus grand nombre les richesses de nos territoires et valoriser des actions locales, mais a été confrontée aussi à des événements dramatiques...



PROPAGATION DE LA PESTE DES ECRESSISSES (*aphanomyose*)

Cet été une première mauvaise nouvelle tombait sur le front de la préservation des écrevisses à pattes blanches, notre espèce patrimoniale, la peste des écrevisses était découverte sur le Boyon.

Des mesures de protection furent donc mises en place en amont du Pont de Boyon. Mi-octobre l'un des naturalistes de BEED observe une maladie anormale des écrevisses sur la Veyruègne au niveau du camping de Saint-Pierreville. Il alerte l'expert de l'espèce et nous cherchons à voir de quoi il retourne en effectuant des prélèvements ; le verdict tombe le 22 : c'est bien la peste des écrevisses.

Cette maladie entraîne 100% de mortalité chez nos écrevisses autochtones. L'aphanomyose (nom scientifique de cette maladie) est arrivée d'Amérique du Nord véhiculée par des écrevisses américaines introduites dans nos contrées. Ces écrevisses invasives sont porteuses saines de la maladie ; elles ne sont pas malades au sens où on l'entend, elles font des formes asymptomatiques. Il s'agit d'une maladie fongique (causée

par un champignon). Les écrevisses américaines libèrent des spores du champignon qui contaminent alors nos écrevisses. La maladie est non transmissible aux humains ou à d'autres espèces que les écrevisses, sinon peut-être aurions-nous réglé le problème...

Face à cette catastrophe, que pouvons-nous faire ?

- Avant tout, adopter un comportement responsable. C'est-à-dire **ne pas passer d'un cours d'eau contaminé vers un cours d'eau sain**, que ce soit en activité de loisirs, de naturaliste, de pêche ou de chasse, les spores de cette maladie pouvant se fixer sur les bottes, poils, vêtements, pneu... Même chose pour les travaux en rivières (mais vu que même les arrêtés préfectoraux de lavage des engins pour éviter la propagation de l'ambrosie sont rarement vérifiés et surtout appliqués, on peut douter du civisme de certains). Par exemple, après être allés sur le terrain pour constater et prélever, nous avons dû effectuer une désinfection poussée de tout ce qui a pu être en contact avec de l'eau souillée, vêtements ou peau ; bien plus rigoureux que pour la Covid19 !

- Bien sûr, **ne pas transporter d'écrevisses** pour faire joli ou peupler son bassin ou sa mare (c'est comme cela que certains secteurs de Saint-Agrève ont été colonisés par les invasives américaines !).

- **Informez les acteurs de terrain, les professionnels, les municipalités**, idéalement mettre des zones en quarantaine, voir mettre en place des barrières empêchant la remontée des individus infectés et la contamination des populations en amont. Pour l'aval, rien n'est possible, les spores étant entraînées par le courant.

Cette situation épidémique est d'autant plus rageante que notre département et nos Boutières étaient restés relativement épargnés jusqu'à très récemment ; la Glueyre et la Veyruègne étant même présentées récemment (étude de 2019-2020) comme l'une des plus belles populations de France de cette espèce.

Souhaitons que certains individus en réchappent en tête de bassin versant ou sur des affluents isolés et puissent permettre une reconquête. Dans tous les cas, et si elle a lieu, celle-ci sera longue. En attendant essayons de sauver ce qui peut l'être !



DESTRUCTION D'UN JEUNE AIGLE ROYAL PRÈS DU MÉZENC

Vous l'avez probablement appris par la presse ou par des structures comme la LPO ; le jeune aigle royal dont le couple avait réussi l'élevage dans les Boutières,

bagué cette année, a été retrouvé mort, criblé de plomb ! Cette perte revêt un caractère particulièrement grave.

L'aigle royal fait partie des très grands rapaces et anime quelques rares coins du ciel ardéchois. Il a probablement inspiré les premiers humains pour s'élever dans les airs.

L'aigle royal est un super-prédateur. Les cavaliers mongols utilisent l'aigle pour la chasse depuis 2500 ans au moins. Les individus les plus puissants peuvent tuer un loup ou une panthère mais la plupart ne s'attaqueront qu'aux marmottes, renards et lièvres. Pour nos aigles des Boutières, cela se confirme : ils s'attaquent à de petites proies (renards, marmottes, lièvres) et plus rarement à certains individus vulnérables de proies plus importantes (jeunes non protégés ou individus malades). On observe même une franche

tendance charognarde ; forcément moins de risques de se luxer une aile et plus facile ! En tant que charognards (même si les experts en la matière restent sans conteste les vautours) ou de prédateur d'individus malades, les aigles limitent la propagation de maladies ou bactéries pathogènes.

Cette espèce fait l'objet d'un important investissement bénévole et salarié de multiples structures, associations de protection nature et environnement, OFB, parcs naturels, administration... Un couple d'aigle royal n'a qu'un jeune par an, exceptionnellement deux et assez régulièrement aucun, par échec de la reproduction. Perdre un jeune est donc une perte importante pour l'espèce.

BEED souhaite que la ou les personnes responsables de cette destruction d'espèce protégée et très rare puissent être identifiés et traduits devant les tribunaux afin d'être condamnés. Et ce d'autant plus que la situation est loin d'être resplendissante, **l'étude Birdlife2021 confirme et précise qu'une espèce européenne d'oiseaux sur cinq est menacée de disparition.**

La LPO a déjà porté plainte. BEED étudiera si elle porte plainte ou se constitue partie civile.



SORTIE BEED ET FRAPNA 07

BALLADE CONTÉE "LOUPS et GAROUS"

Le 9 octobre, sur le Serre de Gruas, à l'initiative de BEED et de la FRAPNA, une balade contée sur le thème des loups et garous était proposée. Rassemblant un large public de tous âges (nous étions heureux de voir plein d'enfants, et même un nourrisson !) et venant de toute l'Ardèche, cette journée a été une vraie réussite. Partage de connaissances, contes, immersion dans des milieux écologiques différents, découverte d'un paysage magnifique, observation du monde vivant et non-vivant, pique-nique et quizz, se sont alliés à des très beaux échanges qui ont rendu cette journée magique.



Un grand merci à Sebastien Darnaud pour ses passionnants éclairages géologiques, à Mélusine Navarro pour ses contes mystérieux ou malicieux, à Vincent Le Besnerais pour ses explications érudites sur le monde forestier, à Jean-Louis de Benedetis pour ses savantes précisions mythologiques et éthologiques. Un grand merci également à tous les participants pour leur partage et leur animation joyeuse tout au long de la journée. Nous avons de plus récolté 170 euros de participation libre au profit de l'association d'aide aux migrants RIVADH.

Cette belle expérience nous donne très envie de recommencer l'aventure, avec dans les projets le tour du volcan de la Chirouse ou une sortie petite chouette de montagne au Champs de Mars...



BIODIVERSITÉ ET CHÂTAIGNERAIE CASTAGNADES DE SAINT-PIERREVILLE

Lors du dimanche 17 octobre une trentaine de personnes a pu découvrir la châtaigneraie, son histoire, certains aspects du travail des castanéiculteurs et la biodiversité associée à cette pratique agricole.

Bien que les châtaigneraies soient considérées comme vergers, elles sont, notamment du fait de leur ancienneté, au même titre que les forêts, de remarquables lieux de biodiversité.

En effet en Ardèche, au maximum démographique (vers 1860), il n'y avait pratiquement plus d'arbres. Toute la surface utile était vouée aux cultures ou à l'élevage. Les seules "forêts" préservées étaient les châtaigneraies ainsi que quelques bois domaniaux ou gérés par des abbayes pour le chauffage ou bois d'œuvre. Elles sont donc aujourd'hui, sur notre territoire, parmi les plus anciennes "forêts".

Ces châtaigneraies anciennes servent de refuge à toutes les espèces ayant besoin d'arbres. On pense évidemment aux oiseaux qui y nichent, mais nombre de mammifères profitent également de leurs cavités comme la genette, les chauve souris... Tout comme nombre d'insectes, depuis les coléoptères qui participent à la pollinisation du châtaignier jusqu'à tous les saproxyliques. Le lucane cerf-volant et les grands capricornes sont certainement les insectes les plus remarquables. Ce sont des « espèces parapluies » : si on les trouve,

les insectes les plus remarquables. Ce sont des « espèces parapluies » : si on les trouve, on peut en déduire la présence de près de 250 autres espèces plus petites et moins célèbres mais tout aussi utiles car recyclant le bois mort.

Toute cette faune profite du mode de conduite des châtaigneraies (élagage important qui génère des bois de gros diamètres, nombreuses cavités engendrées par les maladies successives ayant affecté cette « monoculture », important volume de bois mort.)

BIODIVERSITÉ ET ZONE HUMIDE PRÉ LACOUR CASTAGNADES DE CHALENCON

C'est avec un grand plaisir que nous avons animé, le 31 octobre, la balade de l'inauguration de la zone humide de Chalencon. Nous sommes partie prenante de la démarche et de la stratégie de préservation des zones humides de la commune.

Différents partenaires institutionnels et associatifs ont œuvré pour valoriser cette zone humide qui, bien qu'altérée par des retenues, est devenue un site de reproduction important pour des espèces d'amphibiens et de macro-invertébrés dont les libellules... Les retenues à usage agricole actif ne présentent en général pas cet intérêt, en effet leur assec pour les cultures ne permet pas le maintien de la plupart des espèces que l'on trouve au pré Lacour. Cette gestion institutionnalisée et pérenne permettra au public de voir, comprendre, étudier la biodiversité associée à cette zone humide.



**ET POUR LE PLAISIR DES YEUX, UN CARABUS HISPANICUS
A BIENTÔT !**

Copyright © 2021 BEED
contact@beed07.org

Adresse postale :
BEED - Le Tissage - 07360 Les Ollières-sur-Eyrieux